



**Arrêté fixant la composition du jury des concours interne et externe
pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
du ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2025 pour la région Bretagne**

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'intérieur et de l'outre-mer

Vu l'arrêté ministériel du 04 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2025 autorisant l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe du ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2025, pour la région Bretagne,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine.

ARRÊTE

Article 1 : M. Bertrand LE DU, attaché d'administration hors classe et directeur du CERT 35 à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, est nommé président du jury des concours interne et externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe du ministère de l'Intérieur pour la région Bretagne, au titre de l'année 2025.

Article 2 : Mme Solène LAVENANT, attachée d'administration de l'État à la DIPN du Finistère, est nommée vice-présidente du jury des concours interne et externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe du ministère de l'Intérieur pour la région Bretagne, au titre de l'année 2025.

Article 3 : Sont désignés en qualité de membres de jury :

- M. Florent CHAPELAIN, attaché d'administration de l'État – SGCD 22
- Mme Jeannick MAIGNANT, attachée principale d'administration de l'État – préfecture 22
- Mme Delphine SALAÛN, attachée d'administration de l'État - préfecture 22
- M. Frédéric SEBELON, attaché d'administration – SGCD 35
- Mme Audrey PRODHOMME, attachée d'administration de l'État – SGAMI Ouest
- M. Jean-Christophe MAHIEU, attaché d'administration de l'État – SGAMI Ouest
- Mme Alexandra DIAS, attachée d'administration de l'État – SGAMI Ouest

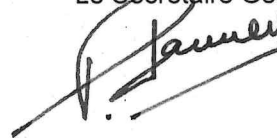
Article 4 : En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Solène LAVENANT, vice-présidente.

Article 5 : Le jury sera représenté par trois commissions de sélection pour l'épreuve orale d'admission du concours d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **20 FEV. 2025**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Pierre LARREY

"Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification."